

2025

ANNALES

Épreuve - HGGMC

CONCOURS  
ECRICOME  
PREPA

VOIE ÉCONOMIQUE  
ET COMMERCIALE  
VOIE ECG

## SOMMAIRE

### HGGMC

ESPRIT DE L'ÉPREUVE .....	PAGE 3
PRINCIPES DE NOTATION.....	PAGE 5
CORRIGÉS .....	PAGE 8
BARÈMES .....	PAGE 26
RAPPORT DU JURY .....	PAGE 27

## ESPRIT DE L'ÉPREUVE

Depuis les modifications apportées au moment du passage à la filière ECG, le format de l'épreuve est désormais solidement ancré :

1. **Le choix de 2 sujets** doit permettre d'offrir au candidat un sujet thématique (souvent articulé sur les programmes de première et deuxième année) ou un sujet souvent plus régionalisé au cœur des grands enjeux géopolitiques et géo-économiques contemporains. Il s'agit de proposer des sujets suffisamment larges pour ne pas déstabiliser les candidats tout en évitant les simples questions de cours, qui risquent d'avoir un effet récitatif.
2. **L'un des deux sujets est associé à une ou deux cartes**, avec 3 questions à traiter. Les candidats au travers des 3 questions vont exercer leur sagacité, témoigner de leur capacité à aller à l'essentiel, valoriser leur sens critique et affirmer leur aptitude à dégager la portée de documents cartographiques.  
**Le deuxième sujet est accompagné de documents statistiques** à la périphérie du thème abordé et 3 questions au libellé simple invitent le candidat à amorcer la réflexion sur certains enjeux du sujet. Il ne s'agit pas d'un exercice de commentaire de documents, mais de questionner des documents pour en faire comprendre l'importance.
3. Quel que soit le sujet choisi, il paraît logique que **le candidat commence par répondre aux questions** puis qu'il termine par la dissertation puisque la partie "questions" permet de commencer à envisager certains points du sujet.
4. **En 4 heures le jury s'attend :**
  - à une copie qui montre des connaissances mais surtout qui démontre ;
  - à une copie qui respecte la méthodologie de la dissertation (introduction avec accroche puis explicitation du sujet qui doit absolument intégrer la définition de tous les termes du sujet, problématique, présentation du plan ; développement avec une rigueur dans les enchaînements des parties ; et enfin une conclusion : réponse à la problématique et ouverture) ;
  - à un devoir qui mobilise quelques références théoriques maîtrisées (sans *name dropping*) et qui s'appuie sur des exemples bien choisis, synthétiques, comparatifs ;
  - à une rédaction qui allie lisibilité de la graphie (elle est parfois tellement médiocre que la copie en devient illisible), soin apporté à l'orthographe et à la

syntaxe (l'excès de fautes est pénalisé) et qualité du style. On conseille aux candidats d'éviter les phrases trop longues dans lesquelles la pensée peut s'égarer (et qui alourdissent le style, l'expression pouvant même devenir fautive).

**Enfin, cette épreuve est un moyen original, spécifique au concours ECRICOME PRÉPA pour classer et sélectionner les bons candidats cultivés, débatteurs, ouverts sur l'actualité, capables de rédiger et surtout de démontrer !**

## PRINCIPES DE NOTATION

**La notation globale de 6 points sur 20 pour les questions (sujet 1 comme sujet 2)** situe l'importance de cet exercice, la volonté d'en faire un instrument de valorisation de connaissances acquises, d'appréciation des capacités à aller à l'essentiel et de bonification d'une rédaction efficace (une page et demie à deux pages recommandées pour traiter les trois questions). **Les dissertations sont, elles, notées sur 14.** Rappelons que le candidat est obligé de traiter les questions liées au sujet retenu (pas de panachage !) et de traiter la dissertation et les questions sous peine de voir sa notation mécaniquement amputée. Hélas la session 2025 a encore vu quelques rares dérapages à ce niveau (mais moins qu'à la session 2024).

### ■ SUJET 1

Le sujet 1 « L'eau douce, enjeu de développement durable et de paix ? » fait appel aux problématiques et connaissances abordées dans les chapitres de première année sur les **ressources**, le développement durable et le changement climatique. La dissertation peut néanmoins aussi s'appuyer sur des exemples développés dans les chapitres de deuxième année sur tous les continents.

Le sujet est à la croisée des thématiques économiques, sociales et environnementales qui sont les piliers du « **développement durable** », c'est-à-dire la capacité à satisfaire les besoins d'une génération en préservant les chances des générations à venir de satisfaire les leurs. Ne pas être capable de donner une définition claire du développement durable en introduction est un très mauvais signal envoyé. La dimension géopolitique du sujet était également essentielle puisque la « **paix** » invite à penser les relations entre acteurs étatiques ou infra-étatiques. Se contenter d'envisager la paix comme le contraire d'un affrontement armé était trop réducteur.

Le parti pris a été de formuler le sujet positivement (pas d'eau « facteur de conflits » ou de « guerres de l'eau »), pas seulement pour rompre avec les sombres perspectives offertes par l'actualité, mais parce que les recherches empiriques – celles d'Aaron T. WOLF en particulier – insistent de plus en plus sur le potentiel de l'eau comme outil de coopération et de paix même si les guerres de l'eau ne sont pas à exclure (réflexes de l'Inde dans les affrontements récents du Cachemire de suspendre le traité régissant le partage des eaux de l'Indus avec le Pakistan).

Néanmoins le sujet ne va pas d'emblée aussi loin : **que l'eau soit un « enjeu » de développement durable et de paix ne signifie pas qu'elle en soit un « facteur ».** La confusion enjeu / facteur a ainsi égaré de nombreux candidats. C'est parce que l'eau (rare ou en excès, accaparée, polluée...) est facteur de maladies, de destructions et de conflits qu'elle est « enjeu de développement durable et de paix ». Il est cependant possible de se demander à quelles conditions la gestion de l'eau peut servir ces deux objectifs.

***Une problématique possible*** : dans quelle mesure le partage de l'eau douce, indispensable au développement, contraint-il les acteurs à coopérer pour gérer durablement cette ressource vitale ?

**■ SUJET 2 :**

Le sujet 2 “Construire une Europe de la défense depuis les années 1950” était en prise sur l’actualité. Les candidats ont souvent proposé une accroche d’introduction sur les menaces de l’administration Trump concernant une possible évolution du rôle des Etats-Unis dans l’OTAN. Mais d’autres accroches étaient possibles. Ce sujet combine surtout une dimension historique (parfois occultée par les candidats à leur détriment !), une dimension économique et une forte dimension géopolitique. Il s’agit d’envisager une facette de la construction européenne, considérée comme essentielle par les Pères fondateurs (qui étaient d’abord et avant tout épris d’un idéal de paix) mais qui, malgré un certain nombre de tentatives, est restée très inaboutie. L’enjeu du sujet est d’analyser ce paradoxe.

Le verbe “**construire**” à l’infinitif devait inviter les candidats à interroger un processus, une dynamique à l’échelle de la communauté européenne en construction ; de se poser aussi la question des acteurs qui ont pu essayer d’œuvrer en faveur de ce processus ou au contraire de le freiner, voire de le bloquer. L’un des intérêts de ce sujet est de montrer que ce sont parfois les mêmes...

“**Europe de la défense**” ne doit pas être confondue avec “défense de l’Europe”. Il s’agit d’étudier les tentatives pour mettre en commun, à l’échelle de la communauté européenne (qui constitue le cadre spatial du sujet), puis de l’Union européenne, une défense. C’est-à-dire d’assurer la sécurité, les intérêts et la souveraineté ici d’un ensemble d’Etats (de 6 à 28 puis 27 depuis le *Brexit* en 2020). La dimension militaire est essentielle, en prenant en compte la question de la production industrielle d’armements (et pas seulement leur utilisation potentielle) : des documents étaient là pour attirer l’attention des candidats. Mais le sujet inclut aussi tous les moyens envisageables pour se défendre : renseignement, coopérations transfrontalières, traités bilatéraux, maîtrise du cyberspace...

“**depuis les années 1950**” : il fallait évidemment souligner un double contexte : les premiers pas de la construction européenne avec la CECA (communauté européenne du charbon et de l’acier) en 1951 et très vite le projet de CED (communauté européenne de défense), premier jalon envisagé pour une Europe de la défense mais dans le cadre du camp américain, et avec la bénédiction et même l’incitation des Etats-Unis qui assurent la défense de l’Europe de l’Ouest dans le cadre de l’OTAN en pleine guerre froide. Rappelons qu’en tenant compte de leur programme d’HGGMC, il est attendu des candidats une connaissance de la chronologie des principaux faits. Ce n’est pas parce que les documents ne couvrent pas l’entièreté du sujet que les candidats sont autorisés à ne traiter que les enjeux très récents du sujet. L’actualité doit tenir compte de l’épaisseur de l’histoire dans notre discipline.

De l’analyse des termes du sujet, on pouvait tirer la problématique suivante : pourquoi n’est-on pas passé d’une défense de l’Europe à une “Europe de la défense” ? Dans quelle mesure les blocages et les freins depuis les années 1950 sont-ils toujours à l’œuvre aujourd’hui ?

## CORRIGÉS

## ■ SUJET 1

**"L'eau douce, enjeu de développement durable et de paix ?"****Partie 1 : Réponses aux questions (en deux pages maximum) :****1. Quels sont les paradoxes soulevés par l'accès inégal à l'eau ?**

La carte 1 est un planisphère par anamorphose sur lequel la taille des pays est proportionnelle au nombre de leurs habitants n'ayant pas accès à l'eau potable à moins de 200 mètres de leur domicile, et dont le dégradé de couleurs indique le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau. Il faut se méfier d'une interprétation hâtive des couleurs et tenir compte de la population totale des pays pour effectuer des comparaisons. Ainsi, 6% seulement des habitants de l'Inde n'ont pas accès à l'eau potable ; cela représente, sur 1,438 milliard d'habitants (INED 2025), 88 millions de personnes. En République Démocratique du Congo (RDC), qui apparaît dans une situation beaucoup plus défavorable, 65% de la population n'ont pas accès à l'eau potable : c'est 68 des 105 millions d'habitants.

La carte invite à s'interroger sur les **paradoxes suivants** :

-Dès 2000, l'ONU inscrivait dans ses Objectifs du millénaire pour le développement la nécessité de « réduire de moitié la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre » (Objectif 7, cible 3). En 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution sur « le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement » qui « fait partie intégrante de la réalisation de tous les droits de l'homme ». En 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) ont prévu de « faire en sorte d'assurer d'ici 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable » (Objectif 6). Or, ces ambitions répétées de la communauté internationale n'ont pas permis de mettre fin à l'inégal accès à l'eau. Le contraste est particulièrement flagrant entre les continents (les Amériques et l'Europe étant les mieux pourvues), mais aussi entre pays au sein d'un même continent : meilleur accès (en pourcentage) en Afrique du Sud qu'en Ethiopie, au Brésil qu'en Haïti...

-Il n'y a pas de corrélation entre le nonaccès à l'eau et la rareté naturelle de la ressource. Les Etats d'Afrique centrale (RCA, RDC), où plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau, ont des disponibilités en eau douce par habitant bien supérieures à celles des Etats d'Afrique du Nord, où l'accès est meilleur malgré le stress hydrique.

-On ne peut pas déduire de cette carte que le contraste entre bon et mauvais accès à l'eau recouvre exactement l'opposition Nord/Sud. Si le problème de l'accès à l'eau semble globalement résolu au Nord (sauf en Europe orientale), la situation au Sud est contrastée.

L'Amérique du Sud a des taux proches de ceux du Nord. L'Afrique subsaharienne présente la situation la plus dégradée en pourcentage. Chine surtout et Inde, les deux pays les plus peuplés du monde, sont de ce point de vue dans une bien meilleure situation.

## **2. Comment les expliquer ?**

L'inégalité de la répartition de la ressource ne constitue pas une explication vraiment satisfaisante de l'inégalité d'accès à l'eau. Celle-ci est bien davantage liée aux écarts de développement, et donc d'infrastructures d'assainissement et de distribution d'eau. En Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud-Est, les pénuries sont ainsi économiques, c'est-à-dire liées à l'insuffisance des aménagements, et non hydriques.

Les ODD ne sont pas atteints, mais cela ne signifie pas que des efforts n'ont pas été consentis par les pays du Sud : dans un contexte de croissance de la population, une stagnation des taux représente des millions de personnes nouvellement servies.

Dans un certain nombre de pays en développement, la situation de guerre ou d'instabilité (Afghanistan, Soudan, Yémen, RDC, Ethiopie, Haïti...) retarde les investissements nécessaires, voire détruit les infrastructures existantes (ex. de Gaza depuis 2023, non visible sur la carte).

La carte saisit une situation qui, cependant, évolue. Après la Chine, l'Inde travaille à améliorer l'accès à l'eau de sa population. Le groupe Suez, présent dans le pays depuis 1978, y exploite 250 usines qui produisent chaque jour 7,5 milliards de litres d'eau potable ; il a signé en 2022 le « contrat le plus important de son histoire » pour la gestion des eaux d'un quartier de Mumbai. Le gouvernement développementaliste éthiopien multiplie aussi les projets d'approvisionnement en eau potable, à l'aide de partenaires internationaux (comme l'Agence française de développement).

Les pays qui disposent de moyens conséquents s'affranchissent de la contrainte de l'aridité par l'acheminement d'eau (aqueducs californiens), les forages profonds (Libye) ou les usines de dessalement (qui fournissent 70% de l'eau potable en Arabie Saoudite, 90% au Koweït...).

## **3. Pourquoi l'exemple de l'aménagement du bassin du Mékong peut-il donner lieu à des tensions régionales ?**

Le bassin de Mékong met face à face un pays « hydro-dominant », la Chine, et des pays d'aval « hydro-dominés » : le Laos, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam (Franck GALLAND, *Guerre et eau* 2021). On peut même évoquer une situation d'« hydro-hégémonie » telle que définie par Mark ZEITOUN et Jeroen WARNER (2006 – cité par David BLANCHON, *Géopolitique de l'eau* 2019) : un Etat qui possède suffisamment de pouvoir au sein d'un bassin versant pour contrôler les ressources en eau et agir ainsi comme un leader vis-à-vis des autres pays riverains du bassin.

C'est bien le cas de la Chine, qui a construit sur le cours supérieur du Mékong – alors nommé Lancang – 11 barrages que l'on voit sur la carte. Ils perturbent le niveau des crues et des étiages alors que la vallée du fleuve est nécessaire à la riziculture, et ils provoquent un déclin des ressources halieutiques, dans ce bassin du Mékong qui est le premier réservoir mondial

de poissons d'eau douce. Les barrages dans les Etats de l'aval sont eux-mêmes financés par la Chine qui seule en a les moyens financiers et techniques.

La Chine a créé en 2016 son propre organisme de bassin, qu'elle domine, la *Lancang-Mekong Cooperation* (LMC), alors qu'existe une *Mekong River Commission* rassemblant depuis 1995 le Laos, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam.

La carte montre comment elle « vassalise » les Etats de l'aval, en finançant des mégaprojets dans le cadre du projet BRI des Routes de la soie : ZES, infrastructures de transport (voies ferrées, routes, oléoducs et gazoducs, canaux), ports. Ces pays s'endettent alors à l'égard de la Chine, comme le Laos dont elle pille les ressources naturelles. Les projets chinois jouent sur les antagonismes entre certains États hydro-dominés à l'instar du Cambodge et du Vietnam. En effet, le canal Funan Techo financé par la Chine dans le cadre de la BRI permettrait au Cambodge d'accéder à ses ports du golfe de Thaïlande et donc de limiter sa dépendance au Vietnam. Perçu comme émancipateur, ce projet de canal vassalise encore un peu plus le Cambodge : l'entreprise d'Etat chinoise China Road and Bridge Corporation chargée de la construction exploiterait seule le canal pendant 50 ans d'après les termes de l'accord.

La domination chinoise sur le bassin du Mékong est dénoncée par des militants des pays d'Asie du Sud-Est, notamment dans le cadre de la *Milk Tea Alliance* (Alliance du thé au lait). Conscient de ces tensions, Xi Jinping cherche à les aplanir en s'assurant de liens économiques renforcés avec les pays de l'ASEAN dans le contexte d'augmentation des droits de douane états-unis (voyage de Xi Jinping au Vietnam, en Malaisie et au Cambodge du 14 au 17 avril 2025). La mainmise chinoise sur le bassin du Mékong avait fait réagir les Etats-Unis : Barack Obama, dès avant la formulation du « pivot asiatique », avait réuni en 2009 la Birmanie, le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Vietnam au sein de la *Lower Mekong Initiative*, intégrée en 2020 par Joe Biden dans un plus vaste *Mekong-US Partnership*. Les tensions régionales dans le bassin du Mékong s'inscrivent ainsi dans la compétition mondiale que se livrent Chine et Etats-Unis.

## Partie 2 : dissertation

### Introduction :

#### **Nombreuses amorces possibles :**

- Le thème de la journée mondiale de l'eau en 2024 était « L'eau pour la paix ».
- Le 13 mars 2025, le Kirghizstan et le Tadjikistan ont signé un accord frontalier qui met fin à trois décennies de conflits entre ces deux ex-républiques soviétiques, notamment pour le contrôle de l'eau. Le règlement de ce différend a permis la signature le 31 mars d'un traité qui inclut aussi l'Ouzbékistan pour la stabilisation des frontières dans la vallée de Ferghana.
- Début avril 2025, des pluies diluviennes se sont abattues sur Kinshasa, causant la mort d'une trentaine de personnes ; au même moment, le centre et le sud des Etats-Unis étaient eux aussi touchés par des pluies torrentielles et des crues soudaines qui ont engendré au moins 18 décès.

**Ce qu'on attend dans l'explicitation du sujet :**

-Une définition de l'« eau douce » : l'eau douce disponible pour les sociétés humaines représente 0,6% de l'hydrosphère. Les 99,4% qui restent sont de l'eau de mer (utilisable avec un traitement coûteux) et de la glace (glaciers, banquise et inlandsis menacés par le réchauffement). Une eau inégalement répartie à l'échelle mondiale, continentale et régionale.

-Des éléments de contexte : croissance de la population (4 milliards en 1974, 8 milliards en 2022) et donc des besoins alimentaires, pression sur l'agriculture irriguée, urbanisation des modes de vie avec eaux usées commerciales et résidentielles, et une consommation mondiale d'eau qui a plus que doublé depuis 1970. Mais aussi changement climatique, guerres en cours dans lesquelles l'eau est à la fois cible et arme...

-Un rappel de la définition du développement durable (Rapport Brundtland 1987, trois piliers).

-Un questionnement sur le sujet, notamment sur le lien entre les objectifs de développement durable et l'occurrence des conflits : en quoi les situations de précarité (alimentaire, sanitaire...) liées à l'eau sont-elles sources de tension ? Comment éviter que le partage de l'eau, sur des frontières politiques, sectorielles, ethniques, ou au sein d'un bassin fluvial, ne dégénère en affrontement ? Béatrice Giblin rappelle que « l'origine même du mot "rivalité", d'après le *Dictionnaire historique de la langue française* (Robert), renvoie à l'eau puisque le premier sens de "rivaux" est : "ceux qui tirent leur eau du même cours d'eau (*rivus* : le cours d'eau) et qui s'opposent en de fréquents différends" » (B. GIBLIN, *Les grands conflits contemporains. Une approche géopolitique*, 2024, Armand Colin, p. 172).

- **Une problématique possible** : dans quelle mesure le partage de l'eau douce, indispensable au développement, contraint-il les acteurs à coopérer pour gérer durablement cette ressource vitale ?

**Plan possible :**

**I. L'eau douce est une ressource vitale, au cœur des objectifs de développement durable**

**1) L'eau douce est indispensable à la sécurité alimentaire et à la santé humaine**

La présence d'eau douce est indispensable à l'agriculture qui consomme encore 67% de l'eau (70% en 1985). L'agriculture irriguée est essentielle à la satisfaction des besoins alimentaires mondiaux : elle ne représente que 18% des terres cultivées (en Inde, en Chine, aux Etats-Unis et au Pakistan principalement) mais 45% de la production agricole mondiale. Dans les pays du Sahel où l'irrigation est peu développée, l'agriculture de subsistance est soumise aux aléas de la pluviométrie et les besoins alimentaires sont incomplètement satisfaits. La transition alimentaire, qui substitue des calories d'origine animale aux calories d'origine végétale dans les régimes alimentaires des populations dont le niveau de vie augmente, accroît l'utilisation d'eau car la production d'aliments carnés nécessite plus d'eau par kilogramme que celle des aliments végétaux. Elle est en cours dans les pays émergents comme la Chine.

L'eau ne doit pas seulement être disponible, elle doit être – selon les usages – saine ou potable. Dans *L'avenir de l'eau, Petit précis de mondialisation II* (2008), Erik ORSENNA écrit : « L'accès à l'eau n'est rien si ne lui est pas joint un réseau d'assainissement ». Les maladies diarrhéiques, le choléra, font encore des ravages dans les pays où les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées sont insuffisants ou défectueux. Dans l'ODD6 sur l'accès à l'eau, l'ONU insiste sur les besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de services d'hygiène. Cela affecte tout à la fois leur scolarité, leur émancipation et leur maternité.

## **2) Elle joue un rôle crucial dans le développement économique et la réduction des inégalités**

L'eau est nécessaire à la production industrielle (environ 20% de sa consommation). Elle permet aussi de produire de l'énergie. L'Éthiopie compte sur l'hydroélectricité produite par le Grand Barrage de la Renaissance (GERD) pour améliorer l'accès de sa population à l'électricité et répondre aux besoins des secteurs de l'industrie et des transports.

L'approvisionnement en eau potable des communautés contribue à leur autonomie. Il permet d'affranchir les filles d'une corvée d'eau chronophage et éreintante. A Lima au Pérou, l'association « Peruanos Sin Agua » a installé des capteurs de brouillard pour approvisionner en eau les habitants des quartiers pauvres de la périphérie de Lima : une eau qui sert aux tâches domestiques (lessive, vaisselle, douche) mais aussi à l'arrosage de légumes dont la culture améliore le quotidien des populations. La technique est portée par l'ONG allemande *WasserStiftung*, et existe aussi dans les villages du sud marocain.

La question du coût de l'eau se pose également : comment garantir à tous un accès à une eau saine à prix abordable ? La « guerre de l'eau » qui avait suivi sa privatisation à Cochabamba en Bolivie en 2000 est restée dans les mémoires. Depuis décembre 2020, l'eau est négociée sur les marchés boursiers. Plus les prévisions sont pessimistes sur la disponibilité de l'eau en Californie, plus les indices boursiers augmentent. Assurément, spéculer sur la catastrophe n'incite pas à un partage plus équitable de la ressource.

## **3) Mais l'eau douce est également un bien commun menacé, notamment par le changement climatique**

Le changement climatique, en modifiant les températures et les régimes de précipitations, questionne la durabilité de notre développement et nos rapports aux risques. Il accroît la température moyenne et l'intensité des phénomènes hydriques, pluies diluviennes et inondations ou sécheresse. Jean-Michel VALANTIN dans *Géopolitique d'une planète dérégulée. Le choc de l'Anthropocène* (2017), décrit l'encerclement des sociétés humaines par ce qu'il nomme un « hypersiège » : eau + chaleur. C'est déjà le cas au Pakistan, où des inondations ont frappé la vallée de l'Indus de juin à octobre 2022, affectant 33 millions de personnes et en tuant au moins 1700. Ces inondations résultent d'une conjonction de facteurs météorologiques (50° C en 2022, ce qui provoque la fonte accélérée des glaciers himalayens, des lacs d'altitude qui cèdent – phénomène de *GLOF, Glacial Lake Outburst Flood* –, une sécheresse dans les plaines pakistanaïses avant une mousson précoce qui apporte des pluies torrentielles), démographiques (artificialisation des sols sous l'effet de la croissance urbaine

dans un pays de 245 millions d'habitants) et politiques (crise politique, absence de stratégie de prévention et de gestion des risques, systèmes d'évacuation des eaux défectueux). Mais les pays pauvres ne sont pas les seuls touchés. En avril 2024, Dubaï, hub de la mondialisation, s'est retrouvée submergée par l'équivalent de deux années de précipitations en 24 heures. Jean-Michel VALANTIN interprète l'instabilité en Egypte depuis les Printemps arabes ou la montée du terrorisme islamiste en Syrie et en Irak comme des « guerres de l'effondrement » qui aggravent « l'enfer de l'Anthropocène » : une destruction agricole, hydrique et environnementale.

Comme le rappelle Magali Reghezza dans ses travaux, l'eau est à la fois une ressource vitale et un risque dont la perception varie en fonction des sociétés (M. REGHEZZA et S. RUFAT, *Résilience. Sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, ISTE Éditions, 2015).

## **II. C'est pourquoi elle est aussi facteur de tensions d'inégale intensité, à différentes échelles**

### **1) Des conflits localisés se multiplient en raison de la rareté de l'eau et/ou de son accaparement**

Dans la typologie des conflits liés à l'eau qu'il dresse en 2007 (« Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », *RIS* n°66), Frédéric LASSERRE note le grand nombre de conflits localisés pour le contrôle de l'eau. Ils ne sont pas nouveaux. On en trouve aux Etats-Unis en Arizona à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou dans les années 1910-1920 quand les fermiers de la vallée de l'Owens protestent contre le détournement de l'eau vers Los Angeles. Ils se produisent quand les sociétés sont confrontées à un partage plus difficile de l'eau en raison de l'accroissement de la demande ou/et d'une diminution des quantités disponibles. Souvent ce sont des conflits internes de basse intensité, des litiges au sens juridique, qui donnent lieu à des menaces verbales, au pire à des escarmouches comme en Asie centrale.

Mais ils peuvent s'envenimer et faire l'objet d'une instrumentalisation politique susceptible de décupler leurs conséquences. C'est le cas de la guerre qui éclate au Darfour à partir de 2003 entre des tribus arabisées et des populations de cultivateurs noirs : elle est interprétée par l'UA et certains chercheurs comme un conflit portant sur l'accès à la terre et à l'eau dans un contexte de sécheresse aggravée par le changement climatique. Dans une région marginalisée par le pouvoir central, elle est à l'origine d'une très grave crise humanitaire, qui récidive depuis 2023.

La stabilité politique d'un pays dépend de sa capacité à gérer l'eau. Sinon les conditions de vie et l'alimentation de la population se dégradent, et l'appauvrissement nourrit émigration, mécontentement et violence.

Selon le dernier rapport (2024) de l'Unesco pour l'ONU-Eau, alors que 40 M de la population mondiale vit dans des bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers, seul un pays sur cinq a conclu des accords couvrant l'ensemble de ses eaux transfrontalières en vue de gérer cette ressource de façon partagée ...

## 2) Des « guerres de l'eau » paraissent peut-être improbables, mais l'eau est souvent l'un des facteurs de conflictualité dans les guerres en cours et les rivalités de puissance

À l'échelle inter-étatique, les relations hydro-politiques sont souvent asymétriques. Franck GALLAND (2021) évoque des pays hydro-dominants (Etats-Unis, Israël, Turquie, Egypte, Chine...) qui imposent leurs conditions du partage de l'eau des bassins versants à des pays « hydro-dominés ». Au Moyen-Orient la tension entre Israël et les pays arabes grandit dans les années 1950-1960 à propos du Jourdain et de son affluent le Yarmouk, à tel point que l'eau est l'une des causes de la guerre des Six jours de 1967. En Israël, le concept de « guerre de l'eau » est instrumentalisé (par Rafael EITAN à la fin des années 1980 notamment) pour justifier le maintien du contrôle sur la Cisjordanie : l'enjeu est nationaliste et justifie l'unilatéralisme d'Israël dans le contrôle (pompage et distribution) de l'eau, via sa compagnie nationale Mekorot.

Il arrive cependant qu'un pays en position d' « hydro-hégémonie » (ZEITOUN et WARNER 2006) soit menacé par une tentative de « contre-hégémonie » (Ana Elisa CASCAO, 2008) : c'est le cas de l'Egypte qui se reposait depuis 1959 sur un partage très favorable des eaux du Nil, et qui s'est trouvée déstabilisée, d'abord par l'Initiative du Bassin du Nil de 1999, puis par les ambitions de l'Ethiopie, entérinées par l'accord de 2015 entre Egypte, Soudan et Ethiopie, sans qu'il soit mis pour autant fin aux tensions, l'Egypte peinant à gérer des pénuries d'eau et de denrées alimentaires, dans un contexte régional très instable.

Dans les relations inter-étatiques, l'eau n'est jusqu'à présent pas la cause unique de conflit mais un facteur de tension supplémentaire dans le cadre de relations dégradées. Particulièrement quand il n'y a pas de concertation avec les pays du bassin fluvial. Par exemple, le projet turc de construction de 22 barrages sur le Tigre et l'Euphrate (GAP) a été conçu unilatéralement par Ankara en 1989 sans la consultation des pays d'aval.

## 3) L'eau fait l'objet d'une « arsenalisation » dans les guerres d'hier à aujourd'hui

Il faut bien distinguer les conflits pour l'eau de l'utilisation de l'eau comme arme de guerre. Déjà au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C., Sun Tzu écrivait : « Un général qui sait se servir de l'eau et de l'inondation [pour combattre ses ennemis] est un excellent homme » (*L'art de la guerre*, chapitre XII). Franck GALLAND a retracé cette histoire de l'eau comme « enjeu stratégique des conflits modernes », de la Première Guerre mondiale à l'« aqua-terrorisme » de Daesh. Dans la guerre en Ukraine, la destruction du barrage de Kakhovka sur le Dniepr le 6 juin 2023 a provoqué une catastrophe environnementale face à laquelle le droit international (protocole additionnel aux Conventions de Genève, 1977) risque d'être une fois de plus inopérant (Marie-Ange SCHELLEKENS, *Le Monde*, 13 juin 2023).

Le réchauffement climatique change les conditions mêmes de la guerre, la violence s'exerçant sur des sociétés devenues plus vulnérables. Dans *La guerre chaude* (2022), un auteur comme François Gemenne s'interroge sur l'adaptation des armées dans un contexte de stress hydrique accru, comme en Méditerranée orientale (Syrie et Jordanie) et ce « dans un monde plus chaud nécessairement plus violent ».

### **III. La gouvernance de l'eau est alors déterminante pour faire de cette ressource un vecteur de développement et de paix**

#### **1) À l'échelle nationale, plus que la disponibilité naturelle de l'eau, ce sont les politiques publiques qui sont déterminantes**

Ce sont les investissements des Etats dans les infrastructures hydrauliques qui permettent d'atteindre les ODD. Le rôle des institutions est en effet plus déterminant que l'abondance de la ressource et permet de relativiser la notion de rareté : dans les années 2000, Thaïlande et Floride en climat tropical manquent d'eau douce en raison de pompages excessifs, alors qu'Israël s'accommode de faibles disponibilités pour son agriculture et son industrie.

Des auteurs insistent sur l'importance de la capacité d'adaptation sociale ou l'ingéniosité des populations pour mettre à profit les ressources dont elles disposent (LASSERRE, 2007).

Les arbitrages de l'Etat dans les conflits d'usage doivent être éclairés par des données scientifiques et par la consultation des acteurs en présence. En France même, le conflit autour des méga-bassines (Sainte-Soline en 2022) ou la ZAD de Roybon contre le projet de Center Parcs (2007-2020) montrent l'absence de consensus citoyen sur les choix à effectuer (P. SUBRA, « Trop d'eau et pas assez. Politiques publiques, rapports de force et stratégies des acteurs face à la crise de l'eau en France », *Hérodote*, 2024/3 194, 27-44.).

#### **2) L'eau est un vecteur de coopération et de multilatéralisme à l'échelle des bassins fluviaux transfrontaliers**

La base de données sur la diplomatie transfrontalière de l'eau douce d'Aaron T. WOLF et de ses collègues de l'Université de l'Etat d'Oregon est formelle : dans le partage de l'eau entre des Etats d'un même bassin fluvial, les situations de coopération surclassent les situations conflictuelles. En Israël, Shimon Peres (plusieurs fois Premier ministre puis Président de l'Etat d'Israël de 2007 à 2014) prônait une coopération sur la question de l'eau afin d'atteindre le progrès, la prospérité économique et finalement la paix. Dans le cas du conflit israélo-arabe cependant, le contentieux territorial et politique semble devoir être réglé d'abord pour que soit possible une coopération.

Ailleurs, la GIRE – Gestion intégrée des ressources en eau – a été promue par le Partenariat mondial de l'eau (GWP) à partir des années 2000 : il s'agit d'une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants qui intègre toutes les ressources, les savoirs, les acteurs, dans leurs dimensions sociales, économiques, environnementales et spatiales. Le bassin du Sénégal, partagé par la Guinée, le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, fait l'objet d'un GIRE. L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), créée en 1972, gère le barrage anti-sel de Diama, projet commun au Sénégal, à la Mauritanie et au Mali.

Fondé en 1994 le RIOB, Réseau international des organismes de bassins, regroupe aujourd'hui 192 organismes de gestion multilatérale des bassins fluviaux, issus de 88 pays : Commission du Mékong, Commission internationale pour la protection du Danube (1948, 11 pays membres)...

Les Etats africains ont élaboré une Vision de l'eau 2025 rendue publique en 2000 et ont créé un Conseil des ministres en charge de l'eau en 2002, pour instaurer une coopération régionale supra étatique dans les quelque 80 bassins fluviaux et lacustres transfrontaliers du continent. Cette coopération n'est pas aisée. Mais le Protocole de la SADC (*Southern African Development Community*, 1992) sur l'eau de 2000 a constitué un document central pour l'intégration régionale de la SADC (cours d'eau partagés, projets de transferts interbassins Lesotho/Afrique du Sud ou Angola/Namibie, usine de dessalement en Namibie...). Selon des experts, l'eau est pour la SADC ce que le charbon et l'acier ont été à la création de l'UE.

### 3) L'hydro-diplomatie permet une gestion durable des ressources partagées

Finalement, les pays – aidés d'acteurs non étatiques : ONG ou entreprises – ont bien plus à gagner en coopérant autour de l'eau qu'en s'affrontant pour celle-ci. L'« hydro-diplomatie » (Aaron T. WOLF) permet de diffuser les innovations en matière de gestion de l'eau : l'exemple de l'aménagement des Pays-Bas, l'expertise d'Israël dans le recyclage des eaux usées et le goutte-à-goutte, l'expérience de Singapour qui depuis 1998 produit de l'eau usée recyclée hautement traitée dans le cadre de NEWater et dessale pour réduire sa dépendance à l'eau importée de Malaisie...

Le géographe britannique John Anthony ALLAN a reçu le prix de l'eau de Stockholm en 2008 pour son concept d'« eau virtuelle » : l'importation d'eau principalement contenue dans les céréales par les régions pauvres en eau, via le commerce, explique pourquoi les guerres de l'eau sont aussi inutiles qu'improbables. De plus en plus improbables même puisqu'un conflit coûte infiniment plus cher que l'importation d'eau virtuelle. L'Egypte – qui importe déjà « virtuellement » sous forme de blé l'équivalent de 3,5 km<sup>3</sup> d'eau notamment des Etats-Unis et d'Australie – a passé un accord en octobre 2022 avec la RDC pour y cultiver 20 000 ha de blé (60 % iront à l'Egypte, 40 % à la RDC). Un moyen d'importer de « l'eau virtuelle » pour l'Egypte. Une solidarité entre deux pays qui ont la même population (un peu plus de 100 millions d'habitants) mais des potentialités différentes.

Les transferts d'eau virtuelle sont massifs au niveau mondial et évitent certainement les tensions... sauf dans le cas où ces importations sont rendues impossibles en raison d'une guerre (arrêt des exportations de céréales de la Russie et de l'Ukraine au début du conflit) ou du repli sur lui-même d'un Etat exportateur (remise en cause des programmes de l'USAID par les Etats-Unis).

#### Conclusion :

Des ressources en eau partagées peuvent favoriser la coopération en vue d'un développement durable plutôt que le conflit. L'eau a une importance à la fois réelle et symbolique, c'est pourquoi sa gestion relève à toutes les échelles d'une responsabilité politique.

Mais l'absence de « guerre de l'eau » dans le passé est-elle gage de leur caractère improbable dans le futur ? Dans *Le déluge* (2024), Stephen MARKLEY documente notre avenir et montre comment la dégradation climatique des prochaines décennies serait essentiellement un problème d'eau : excès d'eau ou manque d'eau, tous deux responsables de nombreux décès,

de pénuries alimentaires, de migrations massives, de guerres permanentes – ces « guerres de l'effondrement » déjà décrites par Jean-Michel VALANTIN.

■ SUJET 2

**“Construire une Europe de la défense depuis les années 1950”**

**Partie 1 : réponses aux questions (en deux pages maximum)**

**1) Comment expliquer des niveaux de dépenses publiques consacrées à la défense actuellement très inégaux entre les Etats de l’UE ?**

On remarque en effet que plus de la moitié des Etats membres de l’UE dépensent moins de 2% de leur PIB à leurs dépenses militaires et même s’il aurait été plus intéressant de disposer des montants, ce document permet quand même de souligner des disparités très importantes. La Pologne s’approche de 4% de son PIB alors que l’Autriche n’est qu’à 0,7% et l’Irlande 0,3% !

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ces écarts :

- des raisons historiques liées à la guerre froide de 1947 à 1991 (ce qui montre bien l’importance de la dimension historique pour traiter ce sujet) : certains Etats comme l’Autriche affichaient leur neutralité et ne participaient donc pas à la compétition et d’autres comptaient quasi exclusivement sur la protection des Etats-Unis dans le cadre de l’OTAN. Ils ont d’ailleurs souvent continué à s’appuyer sur la protection apportée par les Etats-Unis dans le cadre de l’OTAN après la fin de la guerre froide. Ces facteurs historiques ne concernent évidemment pas les PECO qui appartenaient au camp soviétique ;
- des considérations économiques et budgétaires : la situation budgétaire difficile de certains Etats membres de l’UE, en particulier après la crise de 2008-2009, a pu les inciter à rogner leurs dépenses militaires afin de boucler leur budget et d’éviter un déficit budgétaire supérieur à 3% du PIB (ce qu’ils ne parviennent pas toujours à réaliser). On peut citer l’exemple de l’Italie.
- le retour de tensions géopolitiques fortes est évidemment à souligner : la menace russe dès avant mais surtout depuis l’invasion de l’Ukraine en 2022 explique des niveaux de dépenses militaires plus élevés en Pologne, dans les Etats baltes ou encore en Finlande. On peut aussi évoquer les tensions entre la Grèce et la Turquie (notamment sur la question des ZEE) qui contribue à expliquer qu’en part du PIB, la Grèce (qui a pourtant dû faire face à des difficultés budgétaires terribles dans les années 2010) soit au deuxième rang pour les dépenses militaires dans l’UE.

**2) Quelle difficulté dans la construction d’une défense européenne le document 2 souligne-t-il ?**

Le document 2 montre clairement l’absence d’une véritable industrie européenne de la défense, en particulier face à l’industrie étasunienne et face à l’industrie chinoise. Airbus est en effet très largement une exception. Il n’y a pas beaucoup de grandes firmes européennes dans le top 20 mondial. Il y a certes une entreprise britannique au 6ème rang mondial (BAE Systems) mais le Royaume-Uni est sorti de l’UE en 2020. Ensuite on trouve seulement une firme italienne (Leonardo) et la firme française Thales dans la deuxième moitié du tableau. Il

y a donc un véritable défi à construire une industrie militaire européenne, en faisant émerger des champions européens. Ce n'est pas du tout ce que promouvait la commission européenne jusqu'à une date récente, en mettant l'accent sur le principe de concurrence (ordolibéralisme) et en bloquant un certain nombre de fusions dans l'industrie. En 2024, le commissaire français Thierry Breton se faisait, lui, le chantre d'une stratégie européenne industrielle de défense, proposant un fonds de 100 milliards d'euros pour développer la défense européenne. Mais il n'a pas été reconduit dans ses fonctions, la présidente de la commission européenne, Ursula von der Leyen, s'y étant opposée. Dans son rapport remis à la Commission européenne en septembre 2024, Mario Draghi insistait lui aussi sur la nécessité de renforcer les coopérations industrielles en matière d'armement ou encore dans l'intelligence artificielle de défense.

### **3) Comment expliquer la part fluctuante et limitée des pays européens dans les exportations françaises d'armement ?**

Depuis 2020, année très spécifique du fait de la crise sanitaire, on observe un trend haussier, qu'il s'agisse des prises de commande globales ou de la part des pays européens. Mais cette part est en recul en 2022 par rapport à 2021 (de 38% à 23%), alors que la France est devenue le 2ème exportateur mondial d'armements, devant la Russie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- beaucoup d'Etats européens se fournissent auprès des entreprises étasuniennes, ce qui est un véritable point de blocage pour faire émerger une Europe de la défense. Cela s'explique par la protection qu'apportent les Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN. L'administration Trump voudrait d'ailleurs que ces commandes augmentent encore, notamment pour diminuer les dépenses étasuniennes dans le cadre de l'OTAN et aussi pour réduire le déficit commercial des Etats-Unis à l'égard de l'UE. Ces importations d'armements étasuniens par des Etats de l'UE peuvent aussi s'expliquer par la volonté qui a longtemps été observable d'éviter un leadership militaire (politico-militaire) de la France en Europe ;
- il faut aussi évoquer le fait que l'industrie française d'armement a – et depuis longtemps – de très nombreux clients extra-européens : l'Inde, des Etats du Moyen-Orient (Emirats Arabes Unis, Egypte, Qatar, Arabie Saoudite...). On peut citer l'exemple des exportations du Rafale de Dassault. Dans un contexte où les dépenses militaires mondiales augmentent fortement, il n'est donc pas surprenant que les exportations françaises d'armement augmentent fortement et que la part des exportations extra-européennes augmente. La branche de l'armement est l'un des fleurons de l'industrie française.

## **Partie 2 : dissertation**

### **Introduction :**

Depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, des incertitudes planent sur l'avenir de l'OTAN. Alors que pendant son premier mandat (2017-2021), le président républicain avait exigé de ses alliés un effort budgétaire militaire plus important, il serait maintenant question

d'exiger un niveau de dépenses atteignant 5% du PIB dans chacun des Etats membres. La question d'une construction d'une Europe de la défense est plus que jamais d'actualité.

Il s'agit ici d'interroger un processus, une dynamique à l'échelle de la communauté européenne en construction, celle d'une "Europe de la défense" qui implique les tentatives passées et présentes pour mettre en commun, à l'échelle de la communauté européenne puis de l'Union européenne, une défense, c'est-à-dire d'assurer la sécurité, les intérêts et la souveraineté ici d'un ensemble d'Etats (de 6 à 28 puis 27 depuis le *Brexit* en 2020). Cela concerne tous les moyens envisageables pour se défendre : les armes, la stratégie militaire, le renseignement etc. Dès le début des années 1950, dans le cadre de la première communauté, les Pères fondateurs, qui étaient animés par un idéal de paix, se sont préoccupés de cette question alors qu'en 1949 avait été signé le Traité de l'Atlantique Nord, les Etats-Unis se présentant comme les protecteurs de la plupart des Etats d'Europe de l'Ouest.

On peut dès lors se demander pourquoi on n'est pas passé d'une défense de l'Europe à une "Europe de la défense". Dans quelle mesure les blocages et les freins depuis les années 1950, qui s'expliquent en partie par une construction qui défend un idéal de paix, sont-ils toujours à l'œuvre aujourd'hui ?

Un plan à tendance chronologique a été retenu par la majorité des candidats. Mais des candidats pouvaient aussi choisir des plans thématiques à partir du moment où ils n'escamotaient pas complètement les aspects historiques (par exemple par type de blocage contribuant à expliquer les difficultés à construire une Europe de la défense ou alors enjeux - modalités - limites) : on attendait une analyse du projet de CED et de son échec, une explication de la focalisation de la construction européenne sur les aspects économiques de la fin des années 1950 à la fin des années 1980, une analyse de la PESC dans le traité de Maastricht etc.

### Plan possible :

#### **I. Une défense de l'Europe sans "Europe de la défense" pendant la guerre froide**

##### **1) L'ambitieux projet de CED et les raisons de son échec**

Après la création de la CECA (et de sa Haute-Autorité, première entité supranationale) entre les six Etats fondateurs (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), les fédéralistes saisissent l'occasion de faire un grand pas en matière de construction européenne avec le projet de CED (communauté européenne de défense) en 1952. Il ne s'agit pas de fusionner les six armées nationales mais chaque armée nationale doit confier des troupes qui seront sous commandement européen. Le projet est très ambitieux puisqu'il touche à la défense, une compétence régalienne. Le projet est ratifié par presque tous les Etats concernés, mais le Parlement français le rejette à une courte majorité en 1954. Les communistes qui y voyaient une "machine de guerre" contre l'URSS ont voté contre en cherchant à inquiéter l'opinion d'un possible retour du militarisme allemand (le projet induisant un réarmement de la RFA). Ce sont aussi les gaullistes qui ont mené campagne contre le projet, le général de Gaulle et ses soutiens y voyant une atteinte insupportable à la souveraineté de la France et au projet de ranimer la puissance de la France, de faire en sorte qu'elle montre à nouveau sa "grandeur".

## 2) Le projet de CED est-il vraiment une occasion ratée ?

Il ne faut pas oublier que le projet de CED a été fortement soutenu par les Etats-Unis : les États-Unis devaient en effet mobiliser beaucoup de soldats en Asie en pleine guerre de Corée (1950-1953) et ils voulaient un effort militaire plus marqué de la part des Européens, notamment en autorisant le réarmement allemand. La CED n'était donc absolument pas un moyen pour la communauté européenne de s'affranchir de la domination étasunienne. Elle n'avait pas vocation à remplacer l'OTAN. Il serait donc erroné de considérer que la création de la CED aurait été un moyen de construire une "Europe de la défense", dotée d'une autonomie stratégique, au sens où on l'entend aujourd'hui. Dans les années 1950, l'Europe est toujours "dans le berceau de la guerre froide" comme l'écrit Sylvain Kahn dans son ouvrage de 2011 *Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945*. La question du réarmement allemand est d'ailleurs rapidement réglée par les Etats-Unis (octobre 1954) : c'est l'élargissement du traité de Bruxelles (remontant à mars 1948) à la RFA et à l'Italie, avec la création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), organisation de consultation et de coopération entre les six pays de la CECA et le Royaume-Uni, et dont les forces militaires sont intégrées dans l'OTAN (entrée de la RFA dans l'OTAN en 1955).

## 3) Un projet d'Europe de la défense qui passe au second plan des années 1960 aux années 1980

Pour les fédéralistes européens comme Jean Monnet, l'échec du projet de CED semble montrer que moins de dix ans après la guerre, les opinions ne sont pas encore prêtes à aller aussi loin sur le plan communautaire. Il faut donc avancer dans le domaine économique (le traité de Rome en 1957 a pour objectif le marché commun, c'est-à-dire la libre-circulation des facteurs de production dans l'espace communautaire). Les théoriciens allemands de l'ordolibéralisme montrent que la concurrence favorise la croissance économique dont découle le progrès social. La prospérité sera ainsi le meilleur argument pour permettre *in fine* une construction politique de l'Europe qui passera par une Europe de la défense. La protection qu'apporte l'OTAN dans le cadre du camp occidental est alors considérée comme suffisante. Le général de Gaulle, revenu au pouvoir en France en 1958, a bien tenté, dans son projet de détacher la construction européenne des Etats-Unis et de restaurer la grandeur de la France, de renforcer la relation politique à la RFA. Mais les dirigeants ouest-allemands n'ont pas voulu prendre le risque de fragiliser la relation atlantiste et le traité de l'Elysée (janvier 1963) n'a finalement pas la portée souhaitée par le président français. Une "Europe de la défense" qui serait dominée par la France ne séduit pas les autres Etats membres. La France, elle-même, bien qu'ayant quitté le commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966 est restée membre de l'alliance atlantique.

## II. Les ambiguïtés et les difficultés de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) puis de la PSDC (politique de sécurité et de défense commune)

### 1) Une ambition marquée après la fin de la guerre froide

Chute du mur de Berlin (1989), fin de la menace soviétique : une Europe de la défense pourrait ne plus sembler nécessaire (la thèse de la "fin de l'histoire" de Francis Fukuyama) mais la crise yougoslave éclate très rapidement (1991) et souligne crûment les lacunes politiques de ce qui

n'est encore que la communauté économique européenne : le traité de Maastricht (février 1992) veut ainsi mettre sur pied une véritable « politique étrangère et de sécurité commune » (PESC, 2<sup>e</sup> pilier). Au début des années 2000, le projet de traité constitutionnel devait permettre de mettre davantage en avant l'importance de la PESC, aller plus loin en matière de *hard power*. La rédaction de ce texte est d'ailleurs concomitante de la naissance de la PESD (politique européenne de sécurité et de défense) dans le cadre de la PESC. C'est en effet au Conseil européen de décembre 2003, juste après les divisions de l'UE autour de la 2<sup>ème</sup> guerre en Irak qui avaient montré un cruel manque dans le processus de construction européenne, que fut présentée une « stratégie de sécurité pour l'Union ». Dans ce contexte, le politologue Robert Kagan dans *La Puissance et la Faiblesse* en 2004, soulignait d'ailleurs la faiblesse des Européens qui auraient renoncé à la guerre. Si l'émergence d'une PESD fut si tardive, c'est aussi qu'avant de la mettre en place l'UE avait dû réorganiser son architecture de sécurité. Ainsi le traité de Nice (2001) avait abrogé toutes les dispositions relatives à la coopération avec l'UEO (Union de l'Europe Occidentale). Cela permet de comprendre qu'il y ait depuis 2003 des opérations extérieures menées par l'UE au titre de la PESD (missions civiles, mais aussi missions militaires en Europe (Macédoine : EUFOR Concordia, Bosnie-Herzégovine : EUFOR Althea...) ou en dehors (EUFOR RDC en 2006, EUFOR Tchad/RCA 2008-2009). Le Traité constitutionnel ne fut finalement pas adopté mais le traité de Lisbonne (2007) transforme la PESD en PSDC (politique de sécurité et de défense commune) afin d'appuyer le caractère communautaire de la défense elle-même. L'article 42 du TFUE (traité sur le fonctionnement de l'Union européenne = traité de Lisbonne) stipule que l'UE peut avoir recours à des moyens civils et militaires en dehors de l'Union « afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la Charte des Nations-Unies ». Le traité de Lisbonne introduit aussi une « clause de défense mutuelle » (article 42, paragraphe 7) qui stipule que les pays de l'UE sont obligés d'aider un Etat membre si celui-ci est l'objet « d'une agression armée sur son territoire » (clause activée par exemple par la France après les attentats de 2015).

## **2) Mais les divergences entre Etats membres l'emportent ; des divergences renforcées par les élargissements à l'Est**

La perception de la menace principale divergeait clairement entre l'Europe orientale, pour laquelle la Russie demeurerait le danger principal et l'Europe de l'Ouest et du Sud qui avaient comme préoccupation majeure la rive sud de la Méditerranée (ainsi la France très inquiète du terrorisme islamiste au Sahel, comme le montrent les opérations Serval en 2013-2014 puis Barkhane de 2014 à 2022). Chaque Etat a donc organisé ou réorganisé sa configuration militaire en fonction de sa perception des menaces, sans véritable complémentarité. Takuba (2020-2022) n'a ainsi pas réussi à s'imposer et à prendre le relais de Barkhane. Par ailleurs, les principaux pays membres de l'UE (France, Allemagne, Royaume-Uni jusqu'au *Brexit*...) ont cherché à garder leur autonomie diplomatique. Il y a donc là un paradoxe : alors que les principaux Etats de l'UE (Allemagne, France, Italie, Espagne...) étaient les plus motivés par le développement d'une PESC, voyant dans le cadre européen un possible multiplicateur de puissance, ils ont construit une PESC qui n'est pas une politique unique (comme la politique

monétaire dans la zone euro par exemple) mais une politique commune qui relève de la coopération intergouvernementale et qui nécessite donc l'unanimité. Chaque Etat membre disposant d'un droit de veto, il apparaît clair que la politique étrangère et de sécurité est restée de la compétence des Etats.

### **3) Le protecteur étasunien conserve finalement son rôle et une "Europe de la défense" ne peut pas émerger à l'ombre des Etats-Unis**

La chute du communisme en Europe et la fin de la guerre froide auraient pu entraîner la disparition de l'OTAN (comme ce fut le cas pour le pacte de Varsovie en 1991). L'OTAN fut maintenue et montra son utilité dans la résolution des guerres et des massacres en ex-Yougoslavie (guerre de Bosnie, puis guerre du Kosovo qui se terminèrent grâce à l'intervention de l'OTAN). L'adoption de la PESC est concomitante : on aurait pu y voir, le temps qu'elle se mette en place, une alternative possible au rôle de l'OTAN pour l'UE. C'est le contraire qui s'est produit ! Notamment parce que les PECO qui négociaient alors leur adhésion à l'UE, négociaient en même temps leur intégration à l'OTAN. L'hyperpuissance des Etats-Unis (Hubert Védrine, *L'hyperpuissance américaine*, 2000) rassure. Il y avait déjà en Europe de l'Ouest des Etats soucieux de préserver un lien fort avec les Etats-Unis, un lien protecteur, comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne. Le fait que des pays d'Europe de l'Est adhèrent à l'OTAN dès la fin des années 1990 (Pologne, République tchèque, Hongrie en 1999) a achevé de maintenir (et même de renforcer) le lien avec les Etats-Unis, qualifié par certains de vassalisation. La lutte commune contre le terrorisme international après les attentats du 11 septembre 2001 a encore resserré les liens transatlantiques avec une action coordonnée en Afghanistan. C'est ainsi qu'en 2002 sont signés les accords dits de « Berlin + » qui maintiennent intégralement la sujétion stratégique à l'égard de l'OTAN. Certes les Etats membres de l'UE se sont divisés lors des débats à l'ONU sur la pertinence d'une deuxième guerre en Irak (avril 2003) mais le refus de la France, de l'Allemagne et de la Belgique ne doit pas faire oublier qu'une majorité d'Etats membres ont soutenu les Etats-Unis et que les opposants sont vite rentrés dans le rang avec en 2009 le retour de la France dans le commandement militaire intégré de l'OTAN décidé par le président Sarkozy.

### **III. Les enjeux actuels : construire une "Europe de la défense" face aux menaces extérieures et à un manque de fiabilité de l'allié étasunien ?**

#### **1) Les menaces extérieures (et notamment la menace russe) ainsi que les inquiétudes suscitées pour le protecteur étasunien incitent l'UE à renouer avec un projet de défense passant par une stratégie et des armements communs**

C'est en réalité dès la mise en place de la stratégie du "pivot asiatique" par les Etats-Unis qu'a été posée la question d'un partage plus équitable du "fardeau militaire" entre Américains et Européens dans le cadre de l'OTAN. Dès 2011, l'ancien secrétaire à la Défense de Barack Obama, Robert Gates, mettait en garde les Européens contre le risque de démilitarisation de l'UE. Tout en rejetant l'hypothèse d'une autonomie stratégique pour l'UE, les Etats-Unis voulaient inciter les Etats européens à dépenser davantage pour leur défense. Sous le premier mandat de Donald Trump, ce furent des menaces : les Etats-Unis ne défendraient que les alliés consacrant à la défense au moins 2% de leur PIB. C'est dans ce contexte qu'est notamment créé le FED (Fonds européen de défense) lancé par la Commission en juin 2017 pour

mutualiser les dépenses de matériel et de recherche et construire une « industrie européenne de la défense plus compétitive ». Construire une industrie européenne de la défense implique ainsi un véritable changement de paradigme. Il faudrait notamment faire émerger des “champions européens”. Or, comme le rappelle Laurent Warlouzet dans *Europe contre Europe. Entre liberté, solidarité et puissance* (2022), l’Europe du marché, obsédée par la concurrence dans le cadre du marché unique, a totalement relégué au second plan le projet d’une Europe-puissance. La norme plus que la force est un mot d’ordre peu compatible avec le monde désorbité et complexe qui advient.

Avant même l’invasion russe en Ukraine, Luuk Van Middelaar attirait l’attention sur *Le réveil géopolitique de l’Europe* (2021). L’attaque de février 2022 a évidemment contribué à précipiter un certain nombre d’initiatives dont la “boussole stratégique”, décidée dès le mois suivant. Présentée comme une nouvelle étape dans la politique de défense et de sécurité de l’UE pour faire face à la compétition entre puissances, à la persistance de crises dans son voisinage et pour agir partout où son action serait sollicitée (mers et océans, espace aérien, espace exo-atmosphérique, cyberspace, espace informationnel). Elle se veut un cap pour les 10 prochaines années, contribuant à l’émergence d’une culture stratégique commune et au renforcement de la cohésion des Européens. En 2024, après deux ans de guerre en Ukraine, la Commission européenne a dévoilé la première stratégie industrielle européenne de défense (EDIS) et un nouveau programme pour l’industrie de la défense (EDIP) visant à permettre aux Etats membres d’acquérir de nouveaux équipements et permettre à l’UE d’être un fournisseur de sécurité et de technologie de défense à long terme. Très récemment (mars 2025), c’est l’initiative de défense stratégique de l’UE “ReArm Europe” (rebaptisée “Readiness 2030”) qui a été proposée par Ursula von der Leyen. Elle vise à renforcer les capacités militaires de l’UE en mobilisant jusqu’à 800 milliards d’euros pour renforcer l’infrastructure de défense européenne, en réponse aux menaces géopolitiques.

## **2) Mais les divergences, voire les différends, entre Etats sont loin d’avoir disparu**

Même si rares sont les dirigeants européens, comme le Hongrois V. Orban, à affirmer ne pas craindre la Russie, les réflexes nationaux restent encore importants et les priorités nationales ne sont pas toujours convergentes. C’est ainsi que la “coalition des volontaires” lancée début mars 2025, prête à soutenir l’Ukraine quelle que soit l’attitude des Etats-Unis, regroupe essentiellement des Etats de l’UE mais tous ne l’ont pas rejointe (et il faut aussi évoquer la présence d’Etats non-membres comme le Royaume-Uni, la Norvège ou encore l’Australie). On peut aussi évoquer le projet de SCAF (système de combat aérien du futur) impliquant plusieurs pays européens mais qui se heurte à des désaccords entre les entreprises impliquées ou encore une autre initiative lancée par l’Allemagne en octobre 2022, quelques mois après l’invasion de l’Ukraine par la Russie : la *European Sky Shield Initiative* (ESSI), qui vise à renforcer la défense en comblant les lacunes capacitaires des pays européens par l’acquisition, l’utilisation et la maintenance communes de systèmes de défense sol-air. Cette initiative, qui rassemble aujourd’hui 21 Etats européens, a néanmoins mené à de fortes tensions entre Paris et Berlin. Le système américain proposé pour la moyenne portée (Patriot PAC-3) est notamment rejeté par la France qui préférerait le système Mamba développé par l’Italie et elle. Il faut, par ailleurs, que les Etats membres développent des projets communs dans d’autres domaines, comme le domaine énergétique, car comme le montre David Baverez dans

son ouvrage de 2024 (*Bienvenue en économie de guerre !*), l'économie de guerre ne se limite pas à l'industrie d'armement.

### **3) Mobiliser des moyens pour construire une défense souveraine sans sacrifier la dimension sociale ni les dépenses nécessaires à la transition**

Construire une défense souveraine nécessite de mobiliser des moyens importants. Or le budget de l'UE est limité : un peu plus d'1% du PIB de l'UE (alors que le budget fédéral aux Etats-Unis représente autour de 20% du PIB) avec des postes de dépenses qui donnent la priorité à la PAC et à la politique régionale. Sur un budget total de 1824,3 milliards d'euros (plan de relance + budget ordinaire 2021-2027) les dépenses liées à la sécurité et à la défense, auxquelles on peut associer une partie des dépenses de voisinage, représentent moins de 100 milliards pour une période de 6 ans ! Soit environ 5% du budget total, ce qui ne représente qu'un peu plus d'une quinzaine de milliards par an. Dans le cadre du récent programme EDIP, 1,5 milliards d'euros ont été budgétés pour la période 2025-2027 : là encore cela paraît faible. Ce sont donc les budgets militaires nationaux qui conservent un poids décisif dans la capacité à se défendre, en sachant que la simple addition des forces armées des 27 Etats n'est pas nécessairement synonyme de puissance et d'efficacité.

Il serait par ailleurs à craindre que l'UE ne se détourne d'autres objectifs comme l'Europe de la solidarité (la troisième facette évoquée par Laurent Warlouzet) ou la transition environnementale.

Le retour à la Maison Blanche de Donald Trump (janvier 2025), le manque d'intérêt qu'il marque pour la situation de l'Ukraine, son attitude ambiguë à l'égard de la Russie et sa méfiance à l'égard de l'UE, pourraient-ils contribuer à souder davantage les Européens autour de l'avènement d'une véritable autonomie stratégique ? C'est l'un des aspects que développait, avant le début de la guerre en Ukraine, Nicole Gnesotto dans son ouvrage *L'Europe : changer ou périr* (janvier 2022).

## BARÈMES

■ **SUJET 1** : la première partie (questions) est notée sur 6 points. C'est une note globale ; il n'y a pas un nombre de points spécifique affecté à chaque question.

La deuxième partie (dissertation) est notée sur 14 points.

■ **SUJET 2** : la première partie (questions) est notée sur 6 points. C'est une note globale ; il n'y a pas un nombre de points spécifique affecté à chaque question.

La deuxième partie (dissertation) est notée sur 14 points.

## RAPPORT DU JURY

### ■ APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES CORRECTEURS

❖ La session 2025 était confrontée à plusieurs défis :

- **consolider une réforme** mise en place il y a deux ans (2023) et évaluer l'impact des évolutions des épreuves : questions accompagnant les documents statistiques ou les cartes, et répartition des notations des épreuves : questions sur 6 points et dissertation sur 14 points.
- **amorcer la session géopolitique 2025 et en donner le ton** sachant que le calendrier des épreuves ECRICOME est à l'amont des autres concours. Il convenait donc d'éviter des sujets trop complexes, aux libellés ambigus et proposer des thématiques nouvelles, qui valorisent le travail immense des étudiants dans cette matière et leur capacité à débattre des grands enjeux d'un monde qui accélère.
- **parvenir à une moyenne qui corresponde bien aux efforts des étudiants** et de leurs enseignants, et qui donne à la matière tout son relief. Mais aussi obtenir un écart-type significatif pour pouvoir classer les copies.
- **s'inscrire dans la tradition des sujets** d'ECRICOME avec un croisement des disciplines de géoéconomie et de géopolitique et des questions ouvertes appelant une réflexion argumentée de la part des candidats.

❖ **Quelques éléments chiffrés concernant cette session 2025 :**

Les 28 correcteurs ont corrigé 3287 copies.

La moyenne obtenue est de 11,19 /20 et l'écart-type est de 3,86. La médiane est à 11/20 et il est intéressant de noter que 25% des candidats obtiennent au moins 14/20. Une quarantaine de copies obtiennent de 19 à 20, comme à la session précédente. Même si la copie parfaite n'existe pas, les correcteurs n'hésitent pas à valoriser les bonnes et les très bonnes copies afin que la discipline pèse dans les résultats d'admissibilité des candidats bien préparés.

Le sujet 1 a été choisi par près de 30% des candidats et le sujet 2 par un peu plus de 70% (70,12%). Peut-être qu'une majorité d'étudiants se sont-ils sentis rassurés par un sujet portant prioritairement sur le programme de deuxième année ? Certains correcteurs ont eu l'impression que le sujet n°2 avait pu être choisi par défaut.

Les moyennes obtenues sont pourtant très proches (11,23/20 pour le sujet 1 et 11,18/20 pour le sujet 2), de même que les écarts-types, le sujet 2 ayant été un tout petit peu plus discriminant (3,91 contre 3,73).

Parmi les points de vigilance les plus fréquemment soulignés à propos des copies fragiles ou très insuffisantes, on insistera encore et toujours sur :

1. **la forme** : graphie, orthographe, syntaxe... Les mauvaises copies sont toutes marquées au sceau d'une langue insuffisante... multipliant barbarismes, maladresses, défauts de conjugaison, pluriels oubliés... "Malgré que" n'est pas français et "bien que" n'est pas suivi de l'indicatif mais du subjonctif ;
2. **la problématique** : dans de trop nombreux devoirs, il s'agit de la reprise du sujet à la forme interrogative ou avec des synonymes, sans aucune contradiction. Pour d'autres, la problématique se résume à une série de questions souvent redondantes.
3. **l'annonce du plan** : elle doit être claire et explicite ; le plan ne doit pas être apparent dans le développement (on n'indique pas les titres des parties et des sous-parties à l'intérieur du développement).
4. **la paraphrase encore trop fréquente des documents**. Faut-il encore rappeler que face à un document, notamment de statistiques, il importe de saisir les inflexions, les ruptures, les facteurs déterminant les rythmes d'évolution et leur mise en perspective à moyen ou long terme. Il ne faut pas se contenter d'en faire une simple lecture : le jury attend des candidats une analyse explicative et critique, sans délayage excessif (on attend deux pages environ pour les réponses aux questions)
5. **le fait que beaucoup de candidats se contentent des exemples fournis par les documents et hésitent à convoquer quelques références théoriques pertinentes pour étayer leur propos**. En revanche, en cas de doute, il faut s'abstenir : dans une copie traitant le sujet 1, la seule référence proposée est... Jean-Claude Vandam (*sic*) !
6. **l'importance de la conclusion** car c'est la dernière chose que lit le correcteur avant de mettre la note. Or elle est souvent bâclée. Des conclusions de 3, 4 ou 5 lignes sont bien insuffisantes pour répondre au questionnement introductif sans hésiter pour le candidat à affirmer ses choix légitimés par les développements précédents.

## ■ LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

### Sujet 1 :

- L'eau douce n'est pas toujours définie en introduction et sa part à l'échelle mondiale est régulièrement oubliée. De façon générale, on n'attend pas nécessairement énormément de données statistiques mais il en faut quelques-unes, et elles doivent être maîtrisées.

- La définition du “développement durable” est incontournable (or, elle n’est pas toujours maîtrisée) et la référence au rapport Brundtland était attendue (ainsi que sa date). Les trois piliers devaient être convoqués. Or c’est souvent le seul pilier environnemental qui a été pris en compte.
- La confusion entre « enjeu » et « facteur » a été problématique dans l’analyse du sujet.
- Une exagération de l’opposition Nord-Sud en matière d’aménagement et d’accès à l’eau a fréquemment entraîné une analyse caricaturale ; l’Afrique étant d’ailleurs présentée globalement comme un continent aride...
- De façon générale, la question des ensembles bioclimatiques diversifiés est souvent escamotée.
- C’est aussi le déterminisme géographique qui interroge : le manque de précipitations induirait automatiquement l’impossibilité d’accéder à de l’eau douce ! A l’inverse, la disponibilité n’implique pas toujours l’accessibilité.
- La mise en relation du “développement durable” et de la “paix” est souvent peu satisfaisante voire inexistante.
- Les dynamiques démographiques et urbaines auraient mérité d’être davantage considérées.
- Les changements d’échelle n’ont pas été assez systématiques et le passage par l’échelle locale en particulier ; y compris en matière de gouvernance.

### Sujet 2 :

- Dans la partie “réponse aux questions”, même s’il faut être synthétique, il faut quand même avoir en tête que la monocausalité n’existe pas. Ainsi, pour le premier et le troisième documents, beaucoup d’analyses se sont limitées à une seule grille de lecture : le retour des tensions géopolitiques en Europe.
- L’un des principaux écueils dans la dissertation a été de ne pas prendre en compte la dimension historique, sans doute faute de connaissances sur la période de la guerre froide et sur les années 1990 (PESC) car le libellé du sujet était extrêmement clair (“depuis les années 1950”). Comme si la réflexion sur l’“Europe de la défense” commençait en 2014 (invasion de la Crimée) ou en 2022...
- Certains candidats se sont même contentés de “développements journalistiques” autour des conséquences du retour de Donald Trump au pouvoir ! Avec une approche parfois très manichéenne, là où l’on attend un propos nuancé.
- Trop de copies n’identifient pas suffisamment les différents acteurs à envisager, avec une tendance à en privilégier certains (comme l’OTAN). Cela peut tenir à une analyse biaisée du sujet avec une propension à traiter “défendre l’Europe” plutôt que “construire une Europe de la défense”.
- Les perspectives liées notamment aux fondements économiques et au secteur privé n’apparaissent que rarement, ce qui a pu en faire une variable d’appréciation.
- Les erreurs orthographiques sur les noms de personnes sont particulièrement malvenues : “De Gaule”, “Mitterand” voire “Valérie Giscard d’Estaing”... Rappelons par ailleurs que lorsqu’une personne est vivante, la mention de son prénom (ou au moins de l’initiale de son prénom) est obligatoire.

## ■ LES BONNES IDÉES DES CANDIDATS

Certains candidats appuient leur démonstration sur un schéma, ce qui peut être très pertinent, à condition de ne pas plaquer un schéma appris par cœur et qui n'est pas forcément dans le sujet, à condition de le réaliser de façon soignée et à condition qu'il ne se substitue pas à l'argument.

On remarque également que certains candidats illustrent parfois leur propos par une référence cinématographique ou littéraire. Là encore, cela peut être une très bonne idée à condition de ne pas en abuser et à condition de ne pas remplacer toutes les références scientifiques adéquates.

## ■ CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Ne jamais citer un exemple ou une référence que l'on n'est pas sûr de bien maîtriser.

Ne jamais oublier qu'une dissertation est une démonstration et donc ne pas se contenter de juxtaposer des bribes de cours.

Avoir bien présent à l'esprit que la forme est essentielle et qu'il faut donc être clair et rigoureux en privilégiant les phrases courtes.

Au total une session 2025 qui s'inscrit dans la tradition des épreuves d'Ecricome : interrogations et débats contextualisés, documents joints à interpréter, et respect de l'exercice formateur de la dissertation.

Une session qui confirme la cohésion d'un jury appelé à la lourde tâche de classer les étudiants autant que de les évaluer.